



**FONDS DE DOTATION
FONDS MUSICAL POUR L'ENFANCE ET LA
JEUNESSE – JM FRANCE**

20, rue Geoffroy l'Asnier
75004 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale du Fonds Musical pour l'Enfance et la Jeunesse – JM France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « Fonds Musical pour l'Enfance et la Jeunesse – JM France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de Dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

Exercice clos le 31 décembre 2023

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 08 avril 2024

SEC3

représentée par :



Jean-Philippe HOREN

Compte de résultat simplifié au 31 décembre 2023 (en euros)

CHARGES	2023	2022	PRODUITS D'EXPLOITATION	2023	2022
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	-	347,50	Subventions de fonctionnement	-	-
Achats de spectacles			Entreprises et organismes privés	-	-
Fournitures de bureau	127,00	119,00	Organismes professionnels	-	-
Services extérieurs					
Location de salles	200,00	-			
Maintenance site Internet	4 912,52	4 911,56			
Prime d'assurance	116,10	109,70			
Documentation générale	-	927,94			
Colloques & séminaires					
Autres services extérieurs			Reprise de dotations		
Personnel extérieur	50 930,00	52 164,00	Reprise de dotations consommables	160 487,00	186 858,25
Honoraires artistiques	2 650,00	5 152,50			
Honoraires administratifs	15 360,00	17 660,00			
Annonces et insertions	192,00				
Catalogues et imprimés	4 399,08	3 876,00			
Déplacements Fonds Musical	1 961,19	1 990,26			
Déplacements administrateurs	443,05	140,13			
Autres déplacements	226,00	460,18			
Réceptions	1 368,16	1 246,35			
Affranchissements	171,00	875,00			
Cotisations					
Frais de banque	896,48	995,43			
Autres droits	-	59,00			
Amortissements					
Financements accordés par le Fonds					
Soutien aux projets	79 400,00	96 950,00			
Sous-total	163 352,58	187 984,55	Sous-total	160 487,00	186 858,25
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Sous-total			Intérêts des livrets	2 865,58	1 126,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES			Sous-total	2 865,58	1 126,30
Sous-total			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
			Sous-total	-	-
TOTAL CHARGES	163 352,58	187 984,55	TOTAL PRODUITS	163 352,58	187 984,55
Solde créditeur (excédent)			Solde débiteur (déficit)		
TOTAL GENERAL	163 352,58	187 984,55	TOTAL GENERAL	163 352,58	187 984,55
861 - Mise à disposition gratuite de biens matériels			875 - Dons en nature		

APE : 9499Z

SIRET : 831 041 827 00013

20 rue Geoffroy l'Asnier – 75004 Paris

Information sur les principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerciales, à but non lucratif, dont les fonds de dotation, d'application obligatoire au 1er janvier 2020.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels :

- enregistrement au coût historique,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

Le bilan de l'exercice présente un total de **358 926,80 euros**. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des **produits** de **163 352,58 euros** et un total des **charges** de **163 352,58 euros**, dégagant ainsi un résultat de 0 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'exercice du fonds de dotation a une durée de 12 mois, recouvrant l'année civile. Par exception le premier exercice avait débuté le 13-03-2017 et s'était terminé le 31-12-2017.

Faits caractéristiques de l'exercice :

En 2023, le Fonds de Dotation a vécu une année de transition avec le lancement du nouvel appel à projet centré autour de trois orientations pour la période 2023-2025 : champ social, santé et handicap, voie professionnelle et insertion. Cette évolution a reçu un écho très positif des partenaires financiers (renouvellement des soutiens de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la SACEM) mais aussi des porteurs de projet avec plus de 150 prises de contact et 60 candidatures complètes reçues (contre 90 prises de contact et 40 candidatures complètes en 2022). Au total, 16 projets font l'objet d'un accompagnement en 2023 (7 en champ social, 7 en santé et handicap, 4 en voie professionnelle et insertion, dont 3 avec une mixité des publics).

Les autres principaux faits de l'exercice ont concerné :

- Elaboration et formalisation de partenariats innovants avec le Fonds de dotation Entreprendre pour Aider et la Fondation Rothschild autour de soutiens concertés à des projets instruits en commun et répondant à des objectifs partagés
- Réalisation d'un rapport d'activité pour présenter les projets soutenus et accompagnés par le fonds et couvrant la période 2022.
- Réalisation d'une vidéo présentant un projet accompagné : A corps musicaux à l'Institut des Jeunes Aveugles de Lille
- Réalisation d'un document de présentation du Fonds Musical JM France pour contacter de nouveaux partenaires et relancer l'appel à projet début 2024 (notamment auprès de réseaux et d'acteurs des champs social, médical ou de l'insertion professionnelle)

- Organisation de deux séminaires de travail en présence pour faire une première évaluation du nouvel appel à projet et dégager les perspectives de travail pour la saison 2023-2024 (en juin avec le conseil d'administration et le conseil artistique, en septembre avec le conseil d'administration)
- Réunion de trois conseils artistiques dans l'année (janvier, juin, novembre – 2 en visioconférence, 1 en présence)

Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2023 du Fonds de Dotation, celui-ci n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son objet social.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune dépréciation n'a été constatée par le Fonds de Dotation.

1. Immobilisations

Le site Internet du Fonds musical a été mis en ligne le 12 juillet 2017. Il est amorti sur trois ans en mode linéaire. A la date d'arrêté des comptes du 31 décembre 2022, le bien immobilisé est totalement amorti.

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2022	Cumulés au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Cumulés au 31/12/2022
<i>Immobilisation incorporelle</i>	5 400	0	0	5 400	5 400	0	0	5 400
Site internet	5 400	0	0	5 400	5 400	0	0	5 400
TOTAL GÉNÉRAL	5 400	0	0	5 400	5 400	0	0	5 400

2. Fonds propres

Les fonds propres du Fonds de Dotation sont constitués par la dotation initiale de l'Union Nationale des Jeunes Musicales de France et par les dotations consommables liées aux subventions perçues et reversées aux associations pour des aides à projet.

FONDS PROPRES				
Postes	Clôture exercice 2022	Affectation exercice 2022	Affectation Dot. Consommable	Clôture exercice 2023
Dotation initiale de l'UNJMF	15 000	0	0	15 000
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Dotations consommables	207 040	0	-11 096	195 944
Dons sans clause de réserve	0	0	0	0
Dons avec clause de réserve	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAUX	222 040	0	-11 096	210 944

3. Dotations consommables

DOTATIONS CONSOMPTIBLES						
Soutiens financiers	A l'ouverture	subvention reçue sur l'exercice	projets repris	soutien aux projets	frais accompagn. et fonct.	Solde au 31 décembre 2023
Subventions 2019	- €	- €	3 958,00 €	- €	- €	3 958,00 €
Subventions 2020	- €	- €	17 300,00 €	- €	- €	17 300,00 €
Subventions 2021	196 640,62 €	- €	6 000,00 €	96 950,00 €	91 034,55 €	14 656,07 €
Subventions 2022	- €	170 000,00 €	- €	- €	- €	170 000,00 €
Subventions 2023	- €	136 500,00 €	12 890,00 €	79 400,00 €	83 953,00 €	- 13 963,00 €
TOTAUX	196 640,62 €	306 500,00 €	40 148,00 €	176 350,00 €	174 987,55 €	191 951,07 €

4. Libéralités reçues en 2023

LIBERALITES RECUES				
Nom du donateur	Montant	Montant perçu en 2023	Reste à percevoir au 31-12-2023	Mode de versement
Crédit Mutuel	110 000,00 €	110 000,00 €	- €	Virement
Adami	- €	- €	- €	-
Sacem	25 000,00 €	25 000,00 €		Virement
Entreprendre pour aider	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	
UNJMF	- €	- €	- €	-
TOTAUX	136 500,00 €	135 000,00 €	1 500,00 €	

5. Aides accordées en 2023

Aides accordées en 2023		
Partenaire	Titre de l'action	Montant
Musiques vivantes	Lien parent-enfant, une expérience musicale commune	1 000 €
JM France Hauts de France	A corps musicaux	2 000 €
Cuivres en Dombes	De l'Eau	2 000 €
Artis MBC	Le Festival des Pavés	3 000 €
L'Astrada	Constellation	12 000 €
Nomad-Café	Lieu-ressource Jeune Public	12 000 €
Atelier des artistes en exil	Parcours d'exil	5 000 €
Echolalie Production	Forts en pensées	5 000 €
Da Storm	No Limit	5 000 €
ARISSE	Projet Pédagogique Baschet	3 000 €
Le concert de l'hostel Dieu	FugaCités	2 000 €
DITEP La Cordée	A la découverte des musiques urbaines	2 000 €
Le Tympan	Le Brass Band Habitants Rive Droite	4 000 €
Hôpital de Nice Lrenal	Collections de pensées et mots en musique	1 000 €
Bajo el mar	Projet écriture #RAP	4 500 €
Le Moloco	Orchestre à l'école avec les lycées Tillon et Mandela	2 600 €
Centre international des Musiques Nomades	Gamelov	10 000 €
Le Train Théâtre	Autour de "La vie devant elle"	1 500 €
JM France Loire-Atlantique	Le Monde sera	1 800 €
		79 400,00 €

6. Charges à payer au 31 décembre 2023

Détail des charges à payer au 31 décembre 2023 concernant les aides accordées en 2020		
Partenaire	Titre de l'action	Montant
Les Amis de la caméra delle lacrima	Circum Cantum : une histoire du Moyen-âge au fil des chansons	4 000 €
		4 000,00 €

Détail des charges à payer au 31 décembre 2023 concernant les aides accordées en 2021		
Partenaire	Titre de l'action	Montant
Le grand mélange	Résidence de chant choral au Lycée Alfred Nobel de Clichy-sous	2 000 €
		2 000,00 €

Détail des charges à payer au 31 décembre 2023 concernant les aides accordées en 2022

Partenaire	Titre de l'action	Montant
La Pédiatrie Enchantée	Conte musical : l'amitié et la tolérance	1 250 €
Association V.O.I.R.	Concerto Perkins - Partie 2	5 000 €
Centre Hospitalier Annecy Genevoix	Musique en pédopsychiatrie : un jeu d'enfants	2 500 €
Locomotive	Euskaï Ipuinak : Conte Basque	680 €
JM France Aquitaine - Territoire Poitou-Charente	Musique et nature	1 200 €
Ville des Musiques du Monde	Ecole des musiques du monde	6 000 €
Clavichords	Contemp'Aura	4 000 €
L'Astrada	Constellation	12 000 €

32 630,00 €

Détail des charges à payer au 31 décembre 2023 concernant les aides accordées en 2023

Partenaire	Titre de l'action	Montant
Musiques vivantes	Lien parent-enfant, une expérience musicale commune	400 €
Cuivres en Dombes	De l'Eau	2 000 €
Artis MBC	Le Festival des Pavés	1 200 €
L'Astrada	Constellation	12 000 €
Nomad-Café	Lieu-ressource Jeune Public	4 800 €
Echolalie Production	Forts en pensées	2 000 €
Da Storm	No Limit	2 000 €
ARISSE	Projet Pédagogique Baschet	1 200 €
Le concert de l'hostel Dieu	FugaCités	2 000 €
DITEP La Cordée	A la découverte des musiques urbaines	2 000 €
Le Tympan	Le Brass Band Habitants Rive Droite	4 000 €
Hôpital de Nice Lenval	Collections de pensées et mots en musique	1 000 €
Bajo el mar	Projet écriture #RAP	4 500 €
Le Moloco	Orchestre à l'école avec les lycées Tillon et Mandela	2 600 €
Centre international des Musiques Nomades	Gamelov	10 000 €
Le Train Théâtre	Autour de "La vie devant elle"	1 500 €
JM France Loire-Atlantique	Le Monde sera	1 800 €

55 000,00 €

7. Dettes et régularisations

DETTES ET RÉGULARISATION AU 31/12/2023	
<i>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CRÉDIT</i>	0,00
<i>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS</i>	0,00
<i>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</i>	2 900,00
<i>Fournisseurs</i>	
Achats de biens ou de prestations de services	0,00
Factures non parvenues :	
Commissaire aux comptes	2 900,00
<i>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS</i>	0,00
<i>AUTRES DETTES</i>	145 083,00
<i>Autres comptes créditeurs</i>	
UNJMF	51 453,00
Frais bénévoles	0,00
Charges à payer	93 630,00
<i>COMPTES DE RÉGULARISATION</i>	
<i>Produits constatés d'avance</i>	0,00
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATION	147 983,00